



AP/CAT(2018)08

Rapport sur la Conférence internationale : La culture contre les catastrophes – Protéger les paysages culturels pour prévenir les catastrophes naturelles

28-29 septembre 2018

Ravello, Italie

Rapporteur : Hakan Shearer Demir

Table des matières

1. Résumé.....	3
2. Introduction.....	4
3. Contexte.....	Error! Bookmark not defined.
4. Temps forts des discussions	7
5. Conclusions principales.....	8
6. Recommandations	9
7. Actions de suivi.....	10
8. Note du rapporteur	10
9. Annexes	14

1. Résumé

Nom de l'événement	La culture contre les catastrophes – Protéger les paysages culturels pour prévenir les catastrophes naturelles
Nombre de participants	1 ^{er} jour – 22 personnes (10 femmes + 12 hommes) 2 ^e jour – 35 personnes (11 femmes + 24 hommes)
Présidé par	M. Francesco Caruso M. Alfonso Andria
Présentations	1 ^{er} jour – 24 présentations (25 % femmes) 2 ^e jour – 10 présentations (20 % femmes)
Intervenants	28 personnes (certains participants ont fait deux présentations)
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une séance de réflexion sur la sauvegarde des paysages culturels et le patrimoine comme moyen de réduire les effets des catastrophes naturelles. Discuter des rôles des différentes parties prenantes en mettant l'accent sur une approche pluridisciplinaire et intégrée.
Mots clés	Connaissances locales/traditionnelles ; terres agricoles ; prévention ; vulnérabilité (des territoires, de la population) ; résilience ; atténuation ; développement durable.
Concepts clés	Identité ; dignité ; patrimoine ; fierté ; qualité de vie ; gouvernance (des biens communs), subsidiarité
Principaux résultats	<ul style="list-style-type: none"> La conservation du patrimoine est considérée comme un moyen de prévenir les risques. La politique du paysage détermine l'attitude et l'approche à adopter face aux risques : la Convention européenne du paysage fournit des orientations générales à cette fin. La gestion du paysage culturel est importante pour prévenir les catastrophes naturelles. Elle ne peut se faire sans l'implication active des communautés dotées d'une participation démocratique effective. Il est nécessaire de mettre en place des actions concrètes dans le cadre des politiques et des stratégies de gestion du territoire aux niveaux local, national et européen. Il est essentiel d'adopter une approche intégrée pluridisciplinaire et multipartite afin de mettre en œuvre des stratégies de gestion territoriale ; l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) est prêt à se pencher sur la question, tout comme d'autres instruments du Conseil de l'Europe et d'autres organisations partenaires. On observe un besoin émergent d'orientations complètes et pragmatiques et d'une stratégie associée à des actions concrètes. Ce processus requiert une méthodologie solide avec une approche ascendante et des exemples concrets, impliquant l'ensemble des acteurs concernés. Un projet pilote visant à élaborer une telle méthodologie qu'il serait possible d'étendre à plusieurs pays pourrait être présenté à l'UE en vue d'un financement et d'une coopération ultérieure. La méthodologie de la Convention de Faro pourrait être examinée plus avant afin d'être utilisée dans ce processus. Le centre universitaire européen pour les biens culturels

	<p>(CUEBC) sera chargé d'élaborer une proposition d'actions de suivi, tenant compte des résultats et des recommandations de la conférence ainsi que des promesses de soutien du ministère italien de la Culture, de la protection civile italienne et de l'Accord EUR-OPA Risques majeurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rôle des médias est essentiel dans toutes les phases de réduction des risques ; par conséquent la mise en place de nouveaux moyens de communication avec les médias devient une priorité pour l'ensemble des acteurs, y compris l'information et la sensibilisation de la population ainsi que les alertes.
--	--

2. Introduction

La nature de la relation entre les êtres humains et l'environnement a façonné la gestion des paysages culturels au fil des siècles, avec l'expérimentation et l'ajustement de plusieurs méthodes de travail agricoles traditionnelles ainsi que des constructions vernaculaires. Étant donné que ces pratiques varient géographiquement et s'adaptent à l'environnement naturel, elles sont aussi devenues des éléments des identités distinctes des communautés et de leurs régions spécifiques. Ces dernières années, avec la fréquence croissante des catastrophes naturelles qui frappent des zones géographiques toujours plus grandes, il est prouvé que l'utilisation des connaissances locales, des matériels et des pratiques traditionnels contribue grandement à réduire ou atténuer les risques, ainsi qu'à accroître la résilience aux catastrophes.

L'interdépendance entre un paysage culturel et l'économie locale à travers la production alimentaire, les activités touristiques et les pratiques agricoles, etc. influence le mode de vie de ses habitants et leur relation avec le territoire. Quand un changement intervient dans cette relation économique et que l'accès aux ressources devient peu à peu limité, ces zones deviennent sujettes au dépeuplement, entraînant l'abandon des paysages culturels, en particulier dans les zones rurales. Du fait des pratiques agricoles à forte intensité de main d'œuvre et coûteuses, ainsi que d'une chute de leur rentabilité actuelle, de plus en plus d'agriculteurs locaux quittent les zones rurales ou choisissent des activités touristiques, se détournant de la préservation du paysage culturel.

Incombant jadis à la communauté, la gestion du territoire relève aujourd'hui des juridictions administratives et se répartit entre plusieurs institutions (urbanisme, agriculture, patrimoine culturel, tourisme et environnement). En outre, cette gestion est devenue la prérogative d'experts, qui ne coopèrent pas toujours avec les communautés locales. Si un grand nombre de représentants des communautés locales connaissent bien les risques (manque d'entretien des cours d'eau, pentes dangereuses, zone exposée aux avalanches, etc.), ces informations ne sont souvent rendues publiques qu'une fois une catastrophe survenue.

Bien des catastrophes ont montré que les risques locaux étaient bien connus de la population, mais que ces connaissances ont été ignorées avant l'événement,

quitte à être reconnues par les médias juste après la catastrophe, devenant alors « digne d'intérêt ».

La perte du sentiment d'appartenance à une communauté, la désaffection de la production locale et des pratiques agricoles traditionnelles basées sur le territoire ainsi que le changement des priorités économiques et sociales font qu'il est très difficile de transmettre les connaissances locales aux nouvelles générations.

Des catastrophes récentes qui ont affecté les paysages culturels (par exemple cinq crues soudaines en Italie en 2011) conjuguées à des inquiétudes croissantes sur l'importance des connaissances locales et l'abandon des paysages culturels, ont servi de base à la conférence internationale intitulée « La culture contre les catastrophes – Protéger les paysages culturels pour prévenir les catastrophes naturelles » qui s'est tenue à Ravello, Italie.

Organisée par le Centre universitaire européen pour le patrimoine culturel (CUEBC) avec le soutien de l'Accord EUR-OPA Risques majeurs du Conseil de l'Europe, cette conférence de deux jours a servi de plateforme pour une session de réflexion à laquelle ont participé 35 personnes de domaines divers, qui ont partagé leurs témoignages de différentes régions d'Italie ainsi que d'Algérie et de Grèce. La conférence a permis d'aborder la sauvegarde des paysages culturels comme un secteur essentiel que les stratégies locales, nationales et internationales doivent prendre expressément en considération, en particulier pour les connaissances et les pratiques agricoles locales. L'événement s'inscrivait aussi dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018.

Le rapport présente les perspectives de l'événement, faisant ressortir les points importants discutés et proposant des conclusions principales. Il indique aussi les recommandations formulées par les participants en vue de mesures de suivi concrètes. Alors que le rapporteur a fait part de ses observations oralement pendant la conférence, quelques réflexions figurent dans le présent rapport dans la « Note du rapporteur » ; elles ont été inspirées par les débats mais ne reflètent pas nécessairement les points de vue des participants et/ou des entités organisatrices.

3. Context

L'Accord EUR-OPA Risques majeurs du Conseil de l'Europe coopère depuis longtemps avec le CUEBC, qui date de 1983. Depuis, de nombreuses actions conjointes significatives ont été entreprises pour contribuer aux politiques du patrimoine culturel avec des avis scientifiques, des sessions de formation spécialisées, des conférences, des cours, des publications et des projets. La coopération entre ces deux entités a souvent porté des nouvelles préoccupations à l'attention du grand public et des décideurs, et a fourni des outils scientifiques et des éléments favorisant des progrès dans les domaines du patrimoine et de la réduction des risques de catastrophe.

Dans ce même esprit, l'idée de cette conférence du CUEBC sur les paysages culturels a été discutée avec le secrétariat EUR-OPA en novembre 2017, en vue de réunir des acteurs importants de secteurs divers tout en utilisant quatre instruments majeurs du Conseil de l'Europe, à savoir la Convention européenne du paysage, la Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, l'Accord EUR-OPA Risques majeurs et la Convention de Bern relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

En consultation avec le CUEBC et les unités chargées des quatre instruments du Conseil de l'Europe susmentionnés, une note de synthèse¹ a été élaborée afin d'amorcer la discussion entre les participants potentiels et de renforcer le concept. Les objectifs de l'événement et l'ordre du jour² définissent un environnement interactif et des échanges constructifs entre les participants, afin d'optimiser les résultats et de trouver un accord pour d'éventuelles actions de suivi.

Une série de questions susceptibles d'orienter le débat, conformément aux objectifs susmentionnés, ont été fournies aux participants afin de garantir un résultat cohésif selon les expériences respectives partagées. Il a été demandé aux intervenants de garder ces questions à l'esprit pour leurs conclusions et recommandations.

Deux présentations PowerPoint³ ont été organisées.

L'événement a bénéficié d'une importante couverture locale et régionale pendant et après la conférence. La couverture médiatique est présentée à l'annexe 5 (en italien).

Objectifs	Questions d'orientation
1. Définir les principes, critères et méthodes qui permettent de réduire les effets des catastrophes naturelles par la promotion et l'amélioration substantielle des techniques traditionnelles d'aménagement du territoire, de construction et d'agriculture, ainsi que des comportements cohérents qui en découlent.	Pour réduire les effets des catastrophes naturelles, les connaissances traditionnelles en matière d'aménagement du territoire, de construction et d'agriculture sont un élément essentiel. Quels sont les principes, critères et méthodes de base que vous avez utilisés ou découverts dans votre domaine d'activité ?
2. Formuler des recommandations sur le rôle d'une approche multisectorielle/intégrée dans la gouvernance des biens communs, et proposer un cadre de coopération et des politiques inclusives.	La gouvernance des biens communs est un concept qui fait l'objet de discussions approfondies en termes de rôles et de responsabilités. Une approche intégrée multipartite et pluridisciplinaire contribue largement à répondre à ces préoccupations. Quelles seraient vos recommandations

¹ Pour la note de synthèse, veuillez consulter l'annexe 1.

² Pour l'ordre du jour et les objectifs, veuillez consulter l'annexe 2.

³ Pour les présentations PowerPoint, veuillez consulter les annexes 3 et 4.

	pour une coopération efficace et des politiques inclusives ?
3. Identifier les blocages et les solutions possibles pour faire de l'agriculture traditionnelle dans les paysages culturels une activité jouant un rôle essentiel dans la sauvegarde du paysage, la prévention des catastrophes naturelles et la promotion du développement durable local.	Les connaissances et les pratiques locales (en agriculture), éprouvées au cours des siècles, seraient utiles pour aborder des problématiques liées à la réduction des risques. Selon vous, est-il difficile de combiner les pratiques traditionnelles avec les mesures de prévention (plus technologiques) d'aujourd'hui , comment surmonter efficacement ces difficultés et quels outils utiliser ?
4. Définir le rôle que pourrait jouer les médias pour diffuser les connaissances des communautés sur les risques locaux avant une catastrophe et donner une plus grande visibilité à une action des décideurs politiques visant à éliminer ou réduire les risques.	Le rôle des médias dans l'information publique et leur influence sur l'opinion publique sont évidents. Il est reproché aux principaux médias de ne rapporter les informations à caractère purement sensationnel qu'après les catastrophes. Quel est le rôle des médias dans la sensibilisation, l'éducation et l'information plutôt que le reportage après les événements, quelles sont les mesures à prendre de manière conjointe pour mieux communiquer et sensibiliser le public ?
5. Entamer des actions pilotes et des activités expérimentales, en réseau, permettant aussi bien le transfert d'expériences que des tests comparatifs de techniques et de méthodes.	Compte tenu des mandats, engagements, intérêts et restrictions en vigueur des partis prenantes, quelle serait la prochaine mesure réaliste à mettre en œuvre en vue d'actions de coopération pilotes et de l'élaboration de politiques inclusives ? À quel titre votre entité prendrait-elle part à ces actions ?

4. Temps forts des discussions⁴

L'événement a réuni un grand nombre de professionnels, d'experts et de membres de la communauté qui ont partagé leurs témoignages. Pendant ces deux journées, 28 intervenants ont exposé 34 présentations, posant les jalons de discussions sous divers angles.

Les points importants de la conférence sont énoncés ci-après :

- **Les connaissances locales** sur les pratiques agricoles traditionnelles et les constructions architecturales vernaculaires sont essentielles pour atténuer les effets des risques.
- La reconnaissance mutuelle des communautés locales et de la communauté scientifique est un progrès important, il est donc crucial de s'efforcer d'identifier la **langue** appropriée pour une coopération efficace.

⁴ Les points clés des présentations figurent à l'annexe 5.

- **L'abandon** du paysage culturel est l'un des obstacles majeurs à la réduction des risques.
- **L'éducation** (civique) s'est révélée utile à tous les niveaux et l'implication de la jeunesse est cruciale pour transmettre le savoir local.
- Il existe des **lignes directrices/instruments** (de l'Unesco, l'Icomos, du Conseil de l'Europe, etc.) qui peuvent être utilisés pour les actions futures.
- La marchandisation/**commercialisation** des pratiques agricoles au-delà de leurs capacités pour le développement du tourisme pourrait avoir des répercussions négatives sur les producteurs.
- **La sensibilisation et la capacité** au niveau local sont essentielles pour la gestion des risques.
- Une politique d'assurance pour les catastrophes, incluant entre autres le patrimoine culturel, pourrait être constituée.
- Il est nécessaire d'adopter une **approche intégrée**, multipartite et pluridisciplinaire afin de mettre en œuvre la gestion du territoire.
- La reconnaissance des techniques traditionnelles locales et des risques à tous les niveaux est nécessaire pour soutenir les pratiques agricoles et prévenir les risques.
- Pour parvenir à des résultats efficaces, il est nécessaire de combiner habilement les connaissances traditionnelles et les nouvelles technologies.
- Il convient d'accorder une attention particulière au développement d'un sentiment de communauté basé sur des valeurs communes afin de réduire au minimum la désaffection des pratiques agricoles.
- Il convient d'examiner des méthodes de communication efficaces et diverses avec les médias, ce qui devrait encourager la participation active des médias en général, avant la survenue des catastrophes naturelles, afin de sensibiliser la population.
- Un réseau (méditerranéen) de partage d'expériences et de bonnes pratiques pourrait être établi en matière de gestion du paysage culturel et de gouvernance des biens communs.
- Une loi devrait être proposée afin de constituer la collaboration civique environnementale.
- Investir dans la formation sur l'importance du paysage culturel à tous les niveaux, en mettant l'accent en particulier sur la mise à disposition de subventions pour les jeunes générations serait un pas en avant satisfaisant.
- Le financement des politiques devrait être développé en accordant une attention spécifique à la prévention, en particulier en temps de crise financière, car il est moins coûteux de prévenir que de réparer après les catastrophes.

5. Conclusions principales

- La conservation du patrimoine est considérée comme **un moyen** de prévenir les risques.
- La **politique des paysages** détermine l'attitude et l'approche à adopter face aux risques ; la Convention européenne du paysage fournit des orientations générales à cette fin.
- Mettre à jour la **législation** (si nécessaire) et veiller à sa mise en œuvre appropriée protège les spécificités et l'identité territoriales.

- La **gestion des paysages culturels** est importante pour prévenir les catastrophes naturelles. Elle ne peut se faire sans l'implication active des communautés dotées d'une participation démocratique effective.
- Il est nécessaire de mettre en place des actions concrètes dans le cadre **des politiques et des stratégies de gestion du territoire** aux niveaux local, national et européen.
- **L'éducation civique et les mesures de sensibilisation** devraient représenter une part essentielle des actions, en particulier pour reconnecter les enfants et les jeunes avec le territoire. L'identification des métiers innovants en agriculture permettrait d'attirer les jeunes.
- La réduction des risques de catastrophes et les mouvements de population (dépeuplement, immigration, etc.) devraient être des considérations fondamentales **des plans de développement local et régional**.
- Le rôle des médias est essentiel dans toutes les phases de réduction des risques ; par conséquent la mise en place de nouveaux moyens de communication avec les médias devient une priorité pour l'ensemble des acteurs, y compris l'information et la sensibilisation du public ainsi que les alertes.
- Il est essentiel d'adopter une **approche intégrée** pluridisciplinaire et multipartite afin de mettre en œuvre des stratégies de gestion territoriale ; l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), tout comme d'autres instruments du Conseil de l'Europe et d'autres organisations partenaires, est prêt à se pencher sur la question.
- Un très grand nombre de recherches et d'instruments élaborés par des organisations internationales, y compris le Conseil de l'Europe, l'Unesco, l'Icomos, etc., pourraient être utilisés.
- Malgré les documents de fond disponibles, des problèmes se posent pour transmettre ces messages aux communautés locales, dans la mesure où il convient d'élaborer des **orientations** complètes et pragmatiques et une **stratégie** associée à des actions concrètes. Ce processus requiert une méthodologie solide avec une approche ascendante et des exemples concrets, impliquant l'ensemble des acteurs concernés.
- Un **projet pilote** visant à élaborer une telle méthodologie qu'il serait possible d'étendre à plusieurs autres pays pourrait être présenté à l'UE en vue d'un financement et d'une coopération ultérieure.
- La **méthodologie de la Convention de Faro** pourrait être examinée plus avant pour être utilisée dans ce processus ; l'expérience et les outils du Conseil de l'Europe dans les Balkans pourraient être d'une grande aide pour établir cette méthodologie.

6. Recommandations

- Compte tenu des promesses de soutien du ministère italien de la Culture, de la protection civile italienne, de l'Accord EUR-OPA et du CUEBC, une **proposition** d'actions de suivi devrait être rédigée à l'examen des résultats et des recommandations de la conférence.
- Il convient de solliciter davantage de parties prenantes, et notamment des partenaires régionaux, nationaux et internationaux, afin qu'ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une telle action pilote.
- Le CUEBC devrait se charger d'élaborer une proposition d'action pilote.

- Les participants devraient réfléchir aux discussions et aux résultats de la conférence, et prendre contact avec le CUEBC afin de contribuer au développement de l'action pilote en question.
- Les médias et les acteurs de ce domaine devraient intensifier leurs efforts pour une communication et une information publique ouvertes et efficaces.
- Le ministère de la Culture devrait contacter d'autres ministères compétents afin de les associer au processus.
- D'autres organes internationaux comme l'Unesco et Icomos devraient participer de leur mieux.

7. Actions de suivi

- Un projet pilote visant à élaborer une méthodologie incluant une approche ascendante sera mis sur pied avec le CUEBC.
- Une première proposition dans cette direction sera préparée par le professeur Ferrigni du CUEBC en consultation avec EUR-OPA.
- La méthodologie de la Convention de Faro⁵ sera examinée plus avant afin d'être utilisée dans ce processus.
- Toutes les parties prenantes et les médias seront tenus au courant de l'état d'avancement de l'élaboration du projet afin d'assurer la transparence et une coopération maximale.
- L'instrument européen de voisinage⁶ sera sollicité pour un financement potentiel du projet avec les pays partenaires de la région.
- Il convient d'explorer aussi le mécanisme de subventions de la Norvège qui dispose de fonds spécifiques alloués à la culture.

8. Note du rapporteur

S'appuyant sur l'élan généré par cette conférence de deux jours sur « La protection des paysages culturels pour prévenir les catastrophes naturelles », les discussions qui se sont tenues et les conclusions principales qui en découlent, le rapporteur souhaiterait mettre en avant les observations suivantes et proposer des recommandations supplémentaires pour les prochaines étapes :

1. Bien que le sujet ait été discuté et que l'importance nécessaire lui ait été donnée, cette conférence n'a pas été dominée par une approche économique des paysages alors que le discours économique s'impose généralement dans ce type de réunions. En revanche, les discussions ont fait ressortir **les droits des communautés et la participation démocratique**, qui sont les points de vue fondamentaux du Conseil de l'Europe, dans son action sur des questions relatives au patrimoine et au paysage.
2. Les parties concernées ont exprimé clairement leur intérêt et leur volonté réels en faveur de la préservation du patrimoine et des paysages culturels

⁵ <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-action-plan>

⁶ <https://www.euneighbors.eu/fr/policy/linstrument-europeen-de-voisinage-iev>

comme **moyen de réduire les risques de catastrophes** et de maintenir/améliorer la qualité de vie des habitants. Cette conception est parfaitement en phase avec les Conventions du Conseil de l'Europe et d'autres instruments internationaux pertinents.

3. Alors que la diversité des connaissances, instruments et organisations est appréciée, la frustration concernant les efforts dispersés et l'absence de coordination et de coopération demeurent un défi de taille pour la réduction des risques de catastrophes. Les engagements pris par les autorités, en réponse aux catastrophes, tendent à s'estomper rapidement et il devient courant d'éviter de prendre des mesures préventives. Compte tenu des alertes sur le changement climatique, le réchauffement mondial et l'augmentation des catastrophes dans le monde, priorité devrait être donnée à l'adoption d'une position politique ferme sur les paysages incluant des mesures de prévention nécessaires dans le cadre des plans de développement local et régional. Cette position, prise conjointement avec les communautés locales, doit se traduire par des politiques applicables que les communautés doivent comprendre parfaitement et s'approprier. Faute de quoi, un écart considérable risque de perdurer entre les valeurs revendiquées, les conventions, les outils et la situation réelle sur le terrain.
4. L'accès limité aux financements dans le contexte de politiques rigides décourage les petits producteurs de la production et des pratiques agricoles, tout comme les arguments sur le règne du rapport coût/efficacité et de l'augmentation de la consommation de masse. Combiné aux processus d'urbanisation, le dépeuplement des zones rurales contribue à la disparition des connaissances et des pratiques locales qui ont éprouvé des techniques agricoles spécifiques au fil du temps. Choisir une approche économique plutôt qu'une approche écologique des paysages établit les conditions de l'abandon et rend les paysages culturels vulnérables aux catastrophes. Une association constructive des nouvelles technologies s'appuyant sur le savoir local, gérée par les communautés locales, pourrait répondre de manière satisfaisante aux préoccupations concernant la réduction des risques.
5. Les membres des communautés et leurs besoins vitaux devraient être bien analysés ; ils constituent le point de départ de toute action éventuelle, loin d'une approche purement théorique qui considère les agriculteurs et les producteurs locaux comme des garants des paysages en tant qu'attraits touristiques, tout en évitant leurs vulnérabilités considérables. Si la vulnérabilité du territoire est très importante et requiert l'implication de la communauté scientifique, la vulnérabilité des habitants et les conditions qui entraînent leur vulnérabilité ne doivent pas être écartées. Enfin, il est clair que ce sont les habitants du territoire qui détiennent le savoir local et exercent les pratiques agricoles. Leur bien-être est directement lié au bien-être du territoire et joue un rôle crucial pour la réduction des risques de catastrophes.
6. Le développement durable est un concept clé qui est utilisé à tous les niveaux comme le montre les objectifs principaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. En gardant à

l'esprit ces objectifs, il est essentiel de reconnaître la particularité de chaque région et ses difficultés en matière d'accès aux ressources locales. La gestion des ressources locales par les communautés locales leur permettrait de devenir des acteurs essentiels du développement durable. En la matière, la résilience est aussi devenue fondamentale, dans la mesure où les communautés sont invitées à être résilientes ou formées à l'être sans avoir les moyens de contrôler leurs moyens de subsistance. Il s'agit de comprendre qu'actuellement, les ouvriers sont indirectement contraints de vivre dans des zones plus propices aux catastrophes (collines ou berges) et ne sont pas en mesure d'investir dans leur logement pour un renforcement et des mesures de prévention. Les personnes qui vivent dans des conditions précaires sont les plus touchées par les catastrophes, étant donné qu'elles ne peuvent parfois pas quitter la zone à temps ou identifier des lieux sûrs où se réfugier. À cet égard, les discussions sur la résilience devraient accorder une attention spécifique à la vulnérabilité et aux conditions des habitants, ainsi qu'à leur situation socioéconomique.

7. Il est essentiel que les mesures de prévention, de secours et de reconstruction prennent en compte l'ensemble des habitants, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés, quel que soit leur statut, y compris les personnes âgées, les personnes ayant des besoins spécifiques, les sans-abri, les migrants et les réfugiés, etc. En outre, les perspectives de genre doivent aussi être prises en considération en termes de planification et de budgétisation. Garantir la participation de ces groupes aux processus de planification et de programmation locales dans la mesure où leurs besoins, priorités et réponse peuvent être différents de ceux de la société majoritaire devrait être un élément fondamental de cette entreprise. Les institutions régionales, nationales et européennes devraient prendre en considération et soutenir ces efforts.
8. Le pouvoir du patrimoine pour rassembler les communautés a été prouvé en de nombreux lieux, y compris dans les Balkans et le Caucase pour le Conseil de l'Europe. Ce rôle déterminant pour la reconstruction de l'esprit communautaire collectif encourage la solidarité entre les membres de la communauté pour les actions futures, au-delà de l'aspect économique. L'approche de la Convention de Faro pourrait jouer un rôle constructif dans l'implication et la préparation de la communauté, en accordant une attention particulière au patrimoine comme vecteur des droits des communautés et de la participation démocratique.
9. Bien que cette solution n'ait pas été discutée en détails, il a été proposé d'accueillir des migrants et des réfugiés dans des zones abandonnées d'Italie. Alors que le sujet est délicat et que l'expérience a été faite dans d'autres pays de la région, il conviendrait d'examiner cette proposition plus avant avec une attention particulière, si les migrants ne sont pas uniquement considérés comme une main d'œuvre bon marché.
10. Il existe certes beaucoup d'initiatives et de mesures visant à élaborer des lignes directrices et des outils en matière de prévention, cependant, aucune méthodologie complète, intégrée et produite par la communauté n'a été avancée. Cette méthodologie devrait être considérée comme

réinventant la roue mais pourrait intégrer soigneusement tous les aspects susmentionnés et être testée avec les communautés afin de réduire au minimum les écarts entre théorie et pratique. La présence de la communauté scientifique, des médias, des autorités locales et des institutions ainsi que des membres de la communauté est cruciale. Le tableau suivant présente les tâches et le calendrier possibles de l'action pilote proposée au cours de la période à venir.

Action	Délai	Remarques
Phase 1	6 mois	
Élaboration d'un plan d'action général	1 mois	Prof. Ferrigni
Cartographie et sensibilisation des parties prenantes pour garantir leur participation	5 mois	
Identification des communautés pilotes et évaluation de leur volonté à s'engager dans l'ensemble du processus	2 mois	Cela pourrait se faire parallèlement à la cartographie et à la sensibilisation des parties prenantes.

Phase 2	12 mois	
Élaboration d'un projet pilote complet avec une approche ascendante pour présentation à l'UE		Consultations communautaires (avec les communautés identifiées) Réunions des parties prenantes Tables rondes Le Conseil de l'Europe peut offrir des expériences significatives pour ce processus.
Phase 3	24 – 30 mois	Sous réserve des fonds disponibles
Mise en œuvre d'un projet conjoint avec l'UE		- Avec les communautés sélectionnées dans le voisinage méditerranéen - Coopération étroite entre la communauté scientifique et les communautés locales - Consultation étroite entre l'unité de mise en œuvre du projet et les institutions locales, nationales et internationales - Avec l'objectif d'élaborer une méthodologie s'appuyant sur les principes de la gestion basée sur la communauté en portant une attention particulière aux implications culturelles et géographiques
Phase 4	12 mois	En fonction de l'intérêt et des priorités des institutions
Recommandations stratégiques aux institutions locales, nationales et internationales, y compris le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.		Il est essentiel de fournir des informations actualisées à toutes les parties dès la première phase du processus. Une sensibilisation tout au long du processus poserait les bases d'une future adaptation stratégique.

9. Annexes

- I. Note de synthèse
- II. Ordre du jour et objectifs
- III. Présentation PowerPoint de F. Ferrigni
- IV. Présentation PowerPoint de I. Mitsopoulos

- V. Points importants des présentations
- VI. Photos
- VII. Coupures de presse Newspaper clips⁷
- VIII. Lettre de Franco Alfieri

⁷ Veuillez aussi consulter http://www.gaeditoria.it/Documenti/TdC_33/territoridellacultura33.html#p=10